

ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU 27 JANVIER 2016

PROCÈS-VERBAL d'une assemblée ordinaire du conseil d'administration du Réseau de transport de la Capitale (ci-après le «RTC»), tenue le 27 janvier 2016, à 17 h 30, au 399, rue Saint-Joseph Est, Québec, à la salle Armand-Trottier.

Sont présents :
Rémy NORMAND, président
Marie France TRUDEL, vice-présidente
Yvan BOURDEAU
Anne CORRIVEAU
France HAMEL
Laurent PROULX
Myriam RÉGNIER

Sont absents :
Suzanne VERREAULT
Patrick VOYER

FORMANT QUORUM

Sont aussi présents :
Stéphanie DESCHÊNES, secrétaire générale
Alain MERCIER, directeur général

1. Adoption de l'ordre du jour

Résolution 16-1

Sur proposition de M^{me} Anne Corriveau, appuyée par M. Laurent Proulx, il est résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité

2. Période de questions du public

Monsieur le président invite les personnes présentes à la période de questions.

Plusieurs personnes, dont des représentants de la Table Concertation Habitation Beauport, font des représentations visant l'amélioration du service de transport en commun dans le secteur Beauport, plus particulièrement le secteur du boulevard Sainte-Anne. Il y a dépôt d'un document intitulé « Le logement social/communautaire et son environnement à Beauport » daté du 5 mai 2015.

3. Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 2 décembre 2015

CONSIDÉRANT que tous les membres du conseil d'administration reconnaissent en avoir reçu copie;

Résolution 16-2

Sur proposition de M^{me} Marie France Trudel, appuyée par M. Yvan Bourdeau, il est résolu d'approuver le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'administration du RTC tenue le 2 décembre 2015, tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité

4. Dossiers soumis au conseil d'administration

DG-2016-001 Adoption du calendrier des assemblées ordinaires pour l'année 2016 incluant l'assemblée de janvier 2017

CONSIDÉRANT que par sa résolution n° 15-16, du 28 janvier 2015, le conseil d'administration du RTC fixait au 27 janvier 2016, à 17 h 30, la première assemblée ordinaire du conseil d'administration du RTC à être tenue publiquement au cours de la présente année;

CONSIDÉRANT l'article 26 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun*;

CONSIDÉRANT qu'il est également opportun, en prévision de l'adoption du calendrier des assemblées ordinaires de l'année 2017, de fixer la date de l'assemblée du mois de janvier 2017;

Résolution 16-3

Sur proposition de M^{me} France Hamel, appuyée par M^{me} Anne Corriveau, il est résolu :

- *d'adopter le calendrier des assemblées ordinaires du conseil d'administration du RTC à être tenues publiquement à la salle Armand-Trottier, 399, rue Saint-Joseph Est, Québec, pour l'année 2016, comme suit:*

<i>Le mercredi 24 février 2016</i>	<i>17 h 30</i>
<i>Le mercredi 30 mars 2016</i>	<i>17 h 30</i>
<i>Le mercredi 27 avril 2016</i>	<i>17 h 30</i>
<i>Le mercredi 25 mai 2016</i>	<i>17 h 30</i>
<i>Le mercredi 22 juin 2016</i>	<i>17 h 30</i>
<i>Le mercredi 31 août 2016</i>	<i>17 h 30</i>
<i>Le mercredi 28 septembre 2016</i>	<i>17 h 30</i>
<i>Le mercredi 26 octobre 2016</i>	<i>17 h 30</i>
<i>Le mercredi 30 novembre 2016</i>	<i>17 h 30</i>

- *de fixer au 25 janvier 2017, à 17 h 30, l'assemblée ordinaire du conseil d'administration du RTC à être tenue publiquement à la salle Armand-Trottier, 399, rue Saint-Joseph Est, Québec;*
- *de publier, dans les quinze (15) jours qui suivent la présente assemblée, dans un journal diffusé dans le territoire du RTC, un avis indiquant les dates, heures et lieux des assemblées ordinaires du conseil d'administration.*

Adoptée à l'unanimité

DRH-2016-001 Adoption du plan d'effectifs 2016

CONSIDÉRANT l'article 69 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun*;

Résolution 16-4

Sur proposition de M^{me} Anne Corriveau, appuyée par M. Laurent Proulx, il est résolu d'adopter le plan d'effectifs 2016 du RTC, le tout, tel que plus amplement détaillé au document joint en annexe du document n° DRH-2016-001 du dossier de la présente assemblée, dont copie est versée au dossier pour faire partie intégrante de la présente résolution, les sommes requises, pour l'ensemble des postes au plan d'effectifs, étant prévues au budget 2016.

Adoptée à l'unanimité

DRH-2016-002 Adoption des modifications à appliquer aux échelles salariales des cadres supérieurs et du personnel cadre, professionnel et administratif (non syndiqué) pour l'année 2016

CONSIDÉRANT que les modifications des échelles salariales des cadres supérieurs et du personnel cadre, professionnel et administratif (non syndiqué) doivent être approuvées par le conseil d'administration;

Résolution 16-5

Sur proposition de M^{me} Anne Corriveau, appuyée par M^{me} Marie France Trudel, il est résolu d'adopter un pourcentage d'augmentation de 2 % à appliquer aux échelles salariales des cadres supérieurs et du personnel cadre, professionnel et administratif (non syndiqué) pour l'exercice financier 2016, plus un pourcentage d'ajustement de 0,75 % en redistributions partielles d'économies engendrées, et ce, rétroactivement au 1^{er} janvier 2016, les sommes requises aux ajustements salariaux proposés étant prévues au budget 2016.

Adoptée à l'unanimité

DRH-2016-003 Option de renouvellement de contrat – services professionnels en médecine industrielle

CONSIDÉRANT que le 13 décembre 2013, par sa résolution n° 13-168, le conseil d'administration du RTC attribuait un contrat de services professionnels en médecine industrielle à Services de santé Medisys S.E.C., pour un montant n'excédant pas 180 930 \$, pour une période de deux (2) ans débutant le 1^{er} janvier 2014 et se terminant le 31 décembre 2015;

CONSIDÉRANT que le contrat prévoit deux (2) options de renouvellement de douze (12) mois chacune et que le RTC souhaite exercer la première option de renouvellement prévue au contrat;

Résolution 16-6

*Sur proposition de M^{me} Anne Corriveau, appuyée par M^{me} Myriam Régnier, il est résolu d'exercer la première option de renouvellement prévue au contrat attribué par la résolution n° 13-168 à **Services de santé Medisys S.E.C.**, pour une période de douze (12) mois débutant le 1^{er} février 2016, pour une dépense de 38 283,69 \$, incluant les taxes nettes applicables, le tout, conformément aux modalités prévues au contrat et sous réserve de l'adoption des budgets pour les années subséquentes.*

Adoptée à l'unanimité

DSA-2016-001 Modification de l'annexe 1 B) de la Politique d'achat de biens et services

CONSIDÉRANT que le 26 février 2003, par sa résolution n° 03-18, le conseil d'administration du RTC adoptait la Politique d'achat de biens et services du RTC;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de procéder à une mise à jour de l'annexe 1 (B) de cette politique;

Résolution 16-7

Sur proposition de M^{me} France Hamel, appuyée par M. Yvan Bourdeau, il est résolu de remplacer l'annexe 1 (B) de la Politique d'achat de biens et services du RTC, adoptée par la résolution n° 03-18, par l'annexe 1 (B) jointe en annexe du document n° DSA-2016-001 du dossier de la présente assemblée, dont copie est versée au dossier pour faire partie intégrante de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

DOP-2016-001 Attribution de contrat – achat d'un camion nacelle

Résolution 16-8

*Sur proposition de M. Laurent Proulx, appuyée par M^{me} Myriam Régnier, il est résolu d'attribuer un contrat pour l'achat d'un camion nacelle à **9044-3433 Québec inc.**, pour un montant de 331 373,83 \$, incluant les taxes nettes applicables, le tout, conformément aux documents d'appel d'offres.*

Adoptée à l'unanimité

DOP-2016-002 Attribution de contrat – achat d'un camion balai-aspirateur

Résolution 16-9

*Sur proposition de M^{me} Marie France Trudel, appuyée par M^{me} France Hamel, il est résolu d'attribuer un contrat pour l'achat d'un camion balai-aspirateur à **Équipement Joe Johnson inc.**, pour un montant de 365 994,82 \$, incluant les taxes nettes applicables, le tout, conformément aux documents d'appel d'offres.*

Adoptée à l'unanimité

DOP-2016-003 Attribution de contrat – pièces et réparation de vérins

Résolution 16-10

*Sur proposition de M. Laurent Proulx, appuyée par M. Yvan Bourdeau, il est résolu d'attribuer un contrat pour la fabrication d'un cylindre et la réparation des vérins existants au centre Métrobus à **Uni-Draulik inc.**, pour une dépense n'excédant pas 173 946,14 \$, incluant les taxes nettes applicables et une contingence de 10 %, pour une période de deux (2) ans, le tout, conformément aux documents d'appel d'offres et sous réserve de l'adoption des budgets pour les années subséquentes.*

Adoptée à l'unanimité

DOP-2016-004 Attribution de contrat – nettoyage des huiles et absorbants

Résolution 16-11

*Sur proposition de M^{me} Marie France Trudel, appuyée par M. Laurent Proulx, il est résolu d'attribuer un contrat pour le nettoyage des huiles et absorbants à **Qualinet Environnement inc.**, aux taux unitaires détaillés en annexe du document n° DOP-2016-004 du dossier de la présente assemblée, dont copie est versée au dossier pour faire partie intégrante de la présente résolution, pour une période de trois (3) ans débutant le 3 décembre 2015 et pour deux (2) années d'option qui pourront être exercées par le directeur général, pour une dépense n'excédant pas 500 000 \$, incluant les options de renouvellement, le cas échéant, et les taxes nettes applicables, le tout, conformément aux documents d'appel d'offres et sous réserve de l'adoption des budgets pour les années subséquentes.*

Adoptée à l'unanimité

DOP-2016-005 Attribution de contrat – rechapage de pneus radiaux

Résolution 16-12

*Sur proposition de M^{me} France Hamel, appuyée par M^{me} Myriam Régnier, il est résolu d'attribuer un contrat pour le rechapage de pneus radiaux à **Pneus Bélisle (Québec) inc.**, au prix unitaire de 219 \$, pour un montant n'excédant pas 137 953,58 \$, incluant les taxes nettes applicables, pour une période de quinze (15) mois débutant le 1^{er} février 2016, le tout conformément aux documents d'appel d'offres et sous réserve de l'adoption des budgets pour les années subséquentes.*

Adoptée à l'unanimité

DOP-2016-006 Autorisation d'une dépense supplémentaire – achat de carcasses de pneus usagés rechapés

CONSIDÉRANT que le 18 juin 2014, par sa résolution n° 14-107, le RTC attribuait des contrats pour l'achat de carcasses de pneus usagés et rechapés au montant de 597 114,36 \$, incluant les taxes nettes applicables, pour une période de trois (3) ans se terminant en juin 2017;

CONSIDÉRANT que les quantités initialement prévues au contrat pour les autobus articulés 60 pieds sont déjà écoulées, dû au bris de carcasses plus élevé en 2014 et en 2015 et au remplacement plus fréquent des pneus;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'assurer l'approvisionnement de carcasses de pneus usagés et rechapés pour les autobus articulés jusqu'en juin 2017;

Résolution 16-13

*Sur proposition de M. Laurent Proulx, appuyée par M^{me} Marie France Trudel, il est résolu d'autoriser une dépense supplémentaire à **Desharnais Service de pneus inc.** pour l'achat de 350 carcasses de pneus usagés rechapés, dans le cadre du contrat attribué par la résolution n° 14-107, pour un montant de 107 848,41 \$, incluant les taxes nettes applicables, sous réserve de l'adoption des budgets pour les années subséquentes.*

Adoptée à l'unanimité

5. Divers

Aucun item n'a été ajouté sous cette rubrique.

Le directeur général, M. Alain Mercier, annonce la campagne publicitaire à venir concernant les sacs à dos dans les véhicules du RTC. Cette campagne de sensibilisation fait suite aux considérations de la clientèle.

6. Période d'intervention des membres du conseil

Monsieur le président invite les membres du conseil à la période d'intervention.

M^{me} Anne Corriveau invite les gens à utiliser le service de navettes desservant le centre Vidéotron et divers sites événementiels, dont les sites reliés aux activités du Carnaval, entre autres, le couronnement de la reine.

7. Levée de l'assemblée

Résolution 16-14

Sur proposition de M. Yvan Bourdeau, appuyée par M^{me} Myriam Régnier, il est résolu de lever l'assemblée.

L'assemblée est levée à 18 h.

Adoptée à l'unanimité

Rémy Normand, président

Stéphanie Deschênes, secrétaire générale